

**Présentation synthétique Compte Administratif 2023** Le **11 MARS 2024**  
**du Syndicat Mixte Lozère Numérique**

Bureau du courrier

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a pour compétence le déploiement de la fibre optique sur le Département de la Lozère, il est composé de 148 communes et du Département de la Lozère soit 152 délégués.

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a confié le déploiement de la fibre au travers d'une délégation de service public concessive à Alliance THD dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes constitué du Syndicat Mixte Lot Numérique, du SIEDA, Syndicat d'Énergie de l'Aveyron et du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte Lozère Numérique se présente comme il suit :

**1 Fonctionnement :**

**1.1 Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de **1 044 517,36 €** et se répartissent de la façon suivante :

611 Prestations de service (Mission de contrôle)	173 633,14 €
6156 Maintenance AGEDI	385,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 009,00 €
678 Autres Charges Exceptionnelles	743 198,98 €
6811 Dotations aux amortissements	291,24 €
<b>Total.....</b>	<b>1 044 517,36 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont :

- **611** Paiement des frais de mission de contrôle des travaux et des DOE ;
- **6156** Maintenance du Logiciel comptable AGEDI ;
- **62878** Remboursement des frais de structures et de mise à disposition de personnel au Département de Lozère ;
- **678** Cette somme représente l'annulation et la reprise de la quote-part des subventions versées au compte de résultat jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **6811** Dotations à l'amortissement du logiciel comptable AGEDI .

## **1.2 Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **1 643 355,53 €** et se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté	127 435,10 €
7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
7478 Participations autres organismes ( Remboursement Mission de Contrôle)	16 100,00 €
7811 Reprise amortissement immo corporelles et incorporelles	1 245 856,43 €
<b>Total.....</b>	<b>1 643 355,53 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont :

- **002** Résultat de fonctionnement 2022 reporté ;
- **7473** Participation versée par le Département de la Lozère ;
- **74741** Participation versée par les communes membres du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;
- **7478** Participation versée par délégataire Alliance THD au titre du remboursement des frais de mission de contrôle ;
- **7811** Cette somme représente l'annulation et la reprise des amortissements jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements.

À noter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année 2023 est de **598 838,17 €** il sera reporté en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2024.

## **2 Investissement :**

### **2.1 Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **2 666 047,43 €** et se répartissent de la façon suivante :

28041513 GFP rat Projet Infra	776 836,89 €
28087 Immo incorpo reçues mises à dispo	171 740,31 €
2817533 Réseaux câblés	297 279,23 €
2041513 Subvention au délégataire	1 420 191,00 €
<b>Total.....</b>	<b>2 666 047,43 €</b>

- **28041513** Cette somme représente l'annulation et la reprise des amortissements jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **28087** Cette somme représente l'annulation et la reprise des amortissements jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **2817533** Cette somme représente l'annulation et la reprise des amortissements jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **2041513** Versement effectué au délégataire Alliance THD au titre des travaux de déploiement.

## 2.1 Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **5 240 273,03 €** et se répartissent de la façon suivante :

001 résultat d'investissement reporté	3 307 014,61 €
1311 Subventions transférables État	1 189 768,20 €
13911 État et Etablissements nationaux	405 617,40 €
13912 Subv Transf cpte de résultat	53 759,60 €
13913 Sub Transf cpte de résultat Départements	141 910,99 €
139141 Sub Transf cpte de résultat Commune GFP	141 910,99 €
28051 Amortissements Logiciel Comptable	291,24 €
<b>Total.....</b>	<b>5 240 273,03 €</b>

- **001** un excédent d'investissement 2022 reporté ;
- **1311** Subvention versée par l'ANCT au titre du déploiement de la fibre optique ;
- **13911** Cette somme représente l'annulation et la reprise de la quote-part des subventions de l'État versées au compte de résultat jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **13912** Cette somme représente l'annulation et la reprise de la quote-part des subventions Région versées au compte de résultat jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **13913** Cette somme représente l'annulation et la reprise de la quote-part des subventions Département versées au compte de résultat jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **139141** Cette somme représente l'annulation et la reprise de la quote-part des subventions Communes versées au compte de résultat jusque-là pratiqués par le Syndicat Mixte Lozère Numérique suite à la décision de ne plus pratiquer les amortissements ;
- **28051** Amortissements Logiciel Comptable.

À noter le résultat de clôture de la section d'investissement de l'année 2023 est de **2 574 225,60 €** il sera reporté en excédent d'investissement au Budget Primitif 2024.

## 3. Capacité d'autofinancement

Pour l'année 2023,  
les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 301 027,14 €  
les recettes réelles de fonctionnement sont de : 270 064,00 €

soit une capacité d'autofinancement est de – **30 963,14 €** sachant que le Syndicat Mixte Lozère Numérique n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.  
Cependant l'arrêt des amortissements et la reprise des dotations a permis de réaliser un résultat de clôture positif de la section de fonctionnement de **598 838,17 €**.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 MARS 2024**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte  
Lozère Numérique,  
Robert AIGOIN

